

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 juillet 2009

L'an deux mille neuf le jeudi deux juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'ancienne mairie, sous la présidence de Pauline NOE.

Présents : Pauline NOE, Marie-Christine DELAGE-FINCK, Jacqueline CORNETTE, Virginie DELOUME, Nathalie ROULET, Alexandra NOMPEX, Patrick LAFARGE, Laurent PELLERIN, Pierre MAROLLEAU, Jean-Claude SAUSSEAU, Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE.
Absents excusés : Félicia AMISSE, François BOURGOIN.

Nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Patrick LAFARGE

Approbation du dernier compte rendu

Madame le Maire demande l'avis du Conseil, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Choix d'une entreprise de panneaux de signalisation

La responsable de la commission sécurité-signalétique a demandé 3 devis elle en a reçu 2 :

- Signaux Girod Ouest pour 6 905,25 € H.T
- SDS Signalisation Lacroix 3 835,96 € H.T

L'élue signale qu'il manque des panneaux pour le carrefour route de la Jarrie et la RD15 il faudra les commander. Pour information l'ADA posera les panneaux aux intersections des départementales, de plus SDS fait une remise d'une moyenne de 50 %. Après en avoir délibéré, le Conseil choisit SDS Signalisation Lacroix et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Travaux de voirie

La commission s'est réunie le samedi 27 juin 09 pour ouvrir les plis. 6 entreprises ont répondu. Le responsable de la commission voirie présente un tableau de comparaison aux élus. Une entreprise a été éliminée parce qu'elle ne s'est pas déplacée sur le site. 2 entreprises conseillent le renforcement de la chaussée rue du Stade et rue de la Mare à cause du trafic saisonnier qui risque de matelasser les voies. Un surcoût est à prévoir. L'entreprise SCAM est la mieux placée. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité. Le tableau comparatif ne comprend pas le chemin du Bois Marron.

- de retenir l'entreprise SCAM pour l'ensemble des travaux,
- de revoir avec l'entreprise SCAM le coût de la réfection du chemin du Bois Marron qui n'a pas été pris en compte dans le tableau comparatif,
- de prendre en compte la variante proposée,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tableau comparatif des devis estimatifs en €

SCREG	COLAS	LALANDE	SCOTPA	SCAM
H.T 97 509,20	94 423,04	84 248,60	105 346,95	79 133,73
TVA 19 111,80	18 506,92	16 512,73	20 648,00	15 510,21
TTC 116 621,00	112 929,96	100 761,33	125 994,95	94 643,94

Délibération modifications des statuts du SIAEP de la Région de Foussignac

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le Comité Syndical du SIAEP de la Région de Foussignac s'est prononcé pour modifier leurs statuts.

Ces modifications portent sur les points suivants :

- Nouvelle adresse du siège du SIAEP,
- Changement de compétences du Syndicat,
- Nouvelle composition du bureau,
- Suppression des articles 7 et 8.

Aussi, il convient que les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes à ce Syndicat soient consultées et donnent leur avis.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les modifications, et autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses :

Local Foot-loisirs

La demande de l'extension du local foot doit être visée par un architecte parce que la commune est une personne morale. Si c'est une mission SPS de niveau 3 les frais peuvent s'élever environ à 1 800 € sinon pour un permis simple se sera environ 800 €. Un élu rappelle qu'il faut penser au système incendie. Si on ne prend pas un architecte on peut aussi faire appel à un maître d'œuvre agréé.

Le mitigeur des douches du foot ne fonctionne plus, Monsieur LACOSTE Ludovic propose un deuxième devis pour 772,17 € TTC au lieu de 815 € TTC. Un élu explique que l'installation ne peut pas être modifiée, la commune n'a pas le choix. Le conseil accepte le deuxième devis.

Demande un terrain de foot de repli : la commune des Métairies a besoin d'avoir un terrain de foot de repli si toutefois leur terrain était impraticable. Un élu explique que le terrain de Chassors n'est pas conforme, la main courante est enlevée. Après délibération, le conseil donne un avis favorable à la majorité : 2 abstentions et tous les autres sont « pour ».

Abri bus

Le Conseil général a des critères bien définis : il faut plus de 500 m entre 2 arrêts de bus. La ligne 19 et 9 passe dans le bourg. Entre l'église et le carrefour de la route de Julienne on a seulement 400 m. 2 possibilités : Installer un abri bus au coin du cimetière à distance égale 800 m du bourg de Chassors et du Buisson et faire qu'un arrêt, le Conseil général donnera une subvention.

Ou maintenir les 2 arrêts actuels au carrefour de Julienne ici impossible de mettre un abri bus, et à l'église possibilité d'aménager un abri dans des murs existants mais le conseil général ne versera pas de subvention parce que l'abri ne sera pas agréé.

Une élue propose de poser la question aux familles concernées et de prendre la décision en fonction de leurs avis.

Réglement des associations de la Commune de Chassors

Le responsable de la commission lien avec les associations a photocopié « un extrait du mémento pratique Francis Fefevbre pour les associations » et l'a distribué aux élus , il explique qu'il faut étudier cas par cas les demandes de création et de subvention. Une élue dit que l'attribution des subventions ne devrait pas être automatique, chaque demande devrait être faite par courrier accompagné d'un projet d'activités et du bilan financier. Un élu propose de ne pas être trop rigide car les associations de Chassors ne posent pas de problème. La commission « lien avec les associations » se réunira pour en discuter.

Salle d'activités sportives de la Pointe de Luchac

Un expert est passé constater d'où provient la condensation, apparemment le bâtiment n'est pas isolé, quand il pleut l'eau passe dans les bouches d'aération, et quand les joueurs s'entraînent, ils dégagent de la condensation. L'expert propose de s'adresser à un bureau d'étude spécialisé dans l'économie d'énergie pour que l'isolation soit efficace. Une élue suggère de faire appel au CAUE, la première visite est gratuite.

Pompe de refoulement de Guîtres

EDF a remplacé les coffrets électriques.

Chemin de la Mare

Des engins agricoles passent sur ce chemin en empiétant sur une propriété privée, le propriétaire propose de céder à la commune environ 20 m² pour que les véhicules puissent braquer sur la voie publique à condition que la commune prenne en charge le bornage du terrain et 2 buses pour faire une sortie de sa maison directement sur la RD15. Après délibération le conseil donne un accord favorable de principe que si l'unité territoriale de Cognac accepte la réalisation d'une sortie sur la RD15 ;

Rapport annuel 2007 assainissement collectif

Madame le Maire explique que les 2 lagunes sont conformes, celle de Chassors est en sous activité et celle de Luchac est en surcharge, quant celle-ci sera à saturation des travaux seront à envisager. Madame le Maire a communiqué aux élus le rapport annuel 2007 sur le prix & qualité du service public de l'assainissement collectif conformément à l'article L.2224-5 du Code des collectivités territoriales. Il convient que le conseil municipal donne son avis sur ce rapport. Après délibération, le Conseil municipal l'approuve et autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Demande par courrier l'autorisation de vendre des fruits et légumes dans la commune

Madame le Maire lit le courrier d'un primeur qui souhaite venir vendre des fruits et légumes sur Chassors, le conseil donne un avis favorable.

Déplacement d'un compteur d'eau 19 route de Sigogne

- Vu les travaux effectués sur la RD 15,
- Vu l'impossibilité à Monsieur TAMBRUN de pouvoir accéder à son compteur d'eau du à ces travaux,
- Vu l'avis du médiateur de la République,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de faire exécuter des travaux pour un nouveau branchement d'eau, desservant la propriété de Monsieur TAMBRUN pour un montant de 520,72 € H.T. Et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Désherbage

Rappel il est interdit de désherber dans les fossés, un élu signale que la venelle du Levant est à désherber.

Plaques des rues et numéros

Changer seulement celles qui sont abîmées ou cassées et acheter les numéros manquants.

Pierres sur le bord de la voie publique

Aux Arnauds un riverain a posé des grosses pierres irrégulières sur le bord de la voie publique, il s'engage à mettre des plantes et les entretenir.

Illuminations de Noël

Monsieur NONY du SDEG va envoyer un devis pour les prises et un autre devis un peu plus tard pour l'éclairage de l'église.

Terrain de pétanque

3 bancs ont été enlevés parce qu'ils sont cassés, ils vont être réparés quand la commune aura reçu le bois. Une élue informe qu'il serait souhaitable que ce soit fait cet été.

Un timbre à fleurs est à remettre en place à Luchac, un arrosoir a disparu au cimetière il faudrait en acheter un autre. Des géraniums sont mal plantés et ne sont pas arrosés, les agents d'entretien devraient arroser plus souvent.

Boulangerie

Un élu aimerait savoir où en est le projet, Madame le Maire explique que la Communauté de Communes de Jarnac a lancé une étude qui coûte environ 20 000 €, la résultat nous sera communiqué, pour le moment nous devons patienter un peu.

Taille arbres et arbustes

Jardi'Net taille les arbres et les arbustes devant la mairie sur la RD22 et au bourg de Luchac sur la RD15 le 2 et 3 juillet 09.

La séance est levée à 23 h 30.